



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 27 janvier 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux - Conseiller numérique**

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 27 janvier à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.**

**PRÉSENTS :** Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Héléne SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGIO  
Emma MUSSIER à Michel ROSSI  
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI  
Linda PIPERI à Ivana POLISINI  
Jean-Michel SAVELLI à Jeanne CALLIER  
Jean ZUCCARELLI à Héléne SALGE

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTI, Jean-Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI,

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux – Conseiller numérique**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la stratégie d'inclusion numérique de la Collectivité et la volonté de pérenniser un service public de proximité au bénéfice des communes et de leurs habitants ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité)**

De créer un emploi permanent ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00437	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	PT-00349	Conseiller numérique

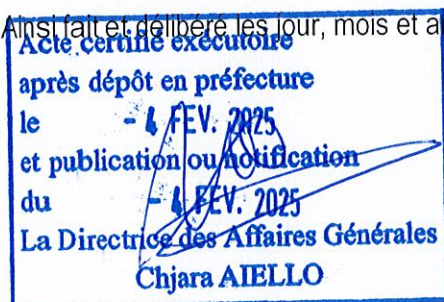
**PRÉCISE**

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux le poste pourra être pourvu par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)